

A. Les coordonnées du client

RAISON SOCIALE DU CLIENT

Tél :

Fax :

Nom du contact formation : M. Mme Melle :

Adresse e-mail:

B. Intitulé du stage

Je souhaite bénéficier de la formation suivante :

.....

C. Tarifs

Formation sur site 400 € HT par jour x jour(s) soit € HT

Au Total (TVA : 19,6%) € TTC

Signature

Cachet de l'agence

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de la formation Périclès figurant au dos du présent document.

Signature du client :

Date :

Afin de valider votre/vos inscription(s), nous vous remercions par avance de bien vouloir joindre à votre bon de commande un règlement d'un montant de Euros TTC libellé à l'ordre de HOMERESA FRANCE pour caution

Une facture acquittée sera alors émise au nom de votre agence/cabinet par notre service comptabilité à réception de votre commande.

Après facturation, il ne pourra en aucun cas être demandé à HOMERESA FRANCE, d'établir un AVOIR dans le but d'obtenir un remboursement total ou partiel auprès d'un organisme de Formation Professionnelle et d'établir une nouvelle facture à l'ordre de cet organisme. Il est donc impératif de soumettre le choix de règlement auprès de votre service comptabilité.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'informatique au service de l'immobilier

N° de déclaration d'existence : 93060621406
En date du 22 juin 2007

N° de formation :

Il a été convenu ce qui suit :

Entre :
Sté HOMERESA FRANCE
11 rue Marbeuf
75008 PARIS

Et :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'organisme, HOMERESA France organisera l'action de formation suivante :
Intitulé du stage : Gestion de la location saisonnière

Date(s) de formation :
Soit une durée en journée de : 2 jour(s) (14 heures)

ARTICLE 2 : Effectif formé

Les noms et prénoms des participants indiqués par le client sont les suivants :

ARTICLE 3 : Dédit ou Report

50% du montant de la prestation reste acquis à HOMERESA France si l'annulation du stage par le client intervient 10 jours ouvrés à 5 jours ouvrés avant le début de la prestation. 100% nous reste acquis pour une annulation après ce délai sauf dans le cas de force majeure dûment reconnue. Pour les formations inter agences, HOMERESA France se réserve le droit de reporter des inscriptions sur une autre session pour nombre insuffisant de stagiaires.

ARTICLE 4 : Disposition financière

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'est acquitté de ses frais de formation lors de l'inscription, la facture acquittée faisant foi.

Fait en double exemplaire à, le

Pour l'entreprise
(Nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme
(Nom et qualité du signataire)

HomeRésa France

Les informations contenues dans la présente demande sont utilisées par HOMERESA FRANCE pour l'exploitation et la promotion de son service et, le cas échéant ceux de ses partenaires.

Je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès de HOMERESA FRANCE à l'adresse ci-dessous (loi n°7817 du 6 janvier 1978).

Sté HOMERESA FRANCE – 11 rue Marbeuf – 75008 PARIS –contact@homeresa.com